

PESTICIDES

VOUS ÊTES OU ÉTIEZ

TRAVAILLEUR DE L'AGRICULTURE

SALARIÉ ESPACES VERTS

SALARIÉ DU BOIS

AGENT ÉLIMINATION NUISIBLES

AGENT DE VOIRIE

FLEURISTE, MÉTIER DE LA FLEUR...

LES MALADIES

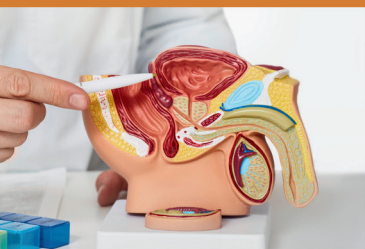
MALADIE DE PARKINSON

LYMPHOME MALIN NON HODGKINIEN

LEUCÉMIE LYMPHOÏDE CHRONIQUE

MYÉLOME MULTIPLE

CANCER DE LA PROSTATE...



MALADIE PROFESSIONNELLE

EN ACTIVITÉ OU RETRAITÉ
VOUS POUVEZ ÊTRE CONCERNÉ !

**PARLEZ-EN À VOTRE
PROFESSIONNEL DE SANTÉ**

Plus d'info :

06 70 33 96 47

contact@cptsepernay.fr

WWW.CPTS-EPERNAY.FR





Et si votre maladie était d'origine professionnelle ?

Vous avez été exposé(e) aux pesticides pour votre métier et souffrez d'une pathologie ? **Exploitant(e) ou salarié(e), en activité ou la retraite, votre maladie est peut-être d'origine professionnelle.**

Qui est concerné ?

Les agriculteurs, viticulteurs, salariés des espaces verts, salariés du bois, agents d'élimination des nuisibles, agents de voirie, fleuristes... atteints des pathologies suivantes : maladie de Parkinson, hémopathies malignes, cancer de la prostate etc...

Quels sont vos droits ?

Sous certaines conditions, votre maladie peut être reconnue d'origine professionnelle et indemnisée (rente).

Nous vous accompagnons dans vos démarches !

- Accompagnement et soutien
- Information sur les démarches administratives et vos droits
- Aide à la demande de reconnaissance en maladie professionnelle
- Suivi des dossiers et procédures jusqu'à l'indemnisation

**POUR CONNAÎTRE
VOS DROITS
CONTACTEZ-NOUS**

06 74 78 88 27

contact@phyto-victimes.fr

WWW.PHYTO-VICTIMES.FR

 **PHYTO-
VICTIMES**
ASSOCIATION D'AIDE
AUX PROFESSIONNELS
VICTIMES DES
PESTICIDES